Capacité en Droit

Diplôme Capacité en Droit
Domaine d'étude Droit, Economie, Gestion

La Capacité en Droit est un diplôme d'État, préparé en 2 ans, qui permet d'obtenir un niveau équivalent à celui du Baccalauréat. Accessible sans condition de diplôme dès l'âge de 17 ans, elle permet d'acquérir une formation juridique de base et donne aux non-bacheliers la possibilité de s'inscrire en Licence de Droit.

Objectifs

*La **Capacité en Droit** permet à ses titulaires de poursuivre des études supérieures dans des formations à dominante juridique comme une 1e année de Licence de Droit (voire une 2e année selon les résultats obtenus au cours du diplôme), un DUT Carrières Juridiques ou un BTS Notariat (sous réserve d'acceptation de dossier).*
*La **Capacité en Droit** étant reconnue comme un diplôme équivalent du Bac, de niveau IV, elle permet également l'inscription à certains concours administratifs.*

*Outre les connaissances juridiques qu'elle apporte, la capacité en droit permet à ses titulaires de **poursuivre des études supérieures dans des formations à dominante juridique. Elle permet ainsi d'intégrer la première année de licence de droit, voire directement la deuxième année.***

Admission

*La **Capacité en Droit** accueille ainsi un public très diversifié :*

- *Des non-bacheliers sortant du Lycée, mieux aptes à suivre une formation plus spécialisée que généraliste.*
- *Certains bacheliers également, attirés par le Droit mais mal préparés aux études supérieures.*
- *Des personnes de tout âge, bachelières ou non, engagées dans des dispositifs de réorientation ou ayant besoin d'une formation juridique, conciliable avec leur emploi du temps.*

PRÉ-REQUIS
*Pour intégrer la 1e année de la Capacité en Droit, **aucun diplôme n'est exigé**.*
*Il faut **avoir minimum 17 ans au moment de l'inscription** (sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université).*
*Une bonne expression écrite **et une solide motivation** sont toutefois recommandées.*

Et après ?

POURSUITE D'ÉTUDES
*La **Capacité** ouvre la voie à une poursuite d'études dans les Facultés de Droit.*
*Les étudiants ayant obtenu, sur l'ensemble des 2 années de Capacité en Droit, la note **moyenne de 10**, seront autorisés à poursuivre leurs études en **1e année de Licence en Droit**.*
*Les étudiants ayant obtenu, sur l'ensemble des deux années de Capacité en Droit, la note **moyenne de 15**, seront autorisés à poursuivre leurs études en **2e année de Licence en Droit**.*

DÉBOUCHÉS
*La capacité étant reconnue comme un diplôme équivalent du Bac, de niveau IV, elle permet **l'inscription à certains concours administratifs**.*
*Les enseignements juridiques du diplôme sont également susceptibles d'application immédiate dans le **monde professionnel** (clerc d'huissier, secrétaire juridique, etc...). Pour une meilleure intégration dans la vie active, il est cependant conseillé une poursuite d'études dans le domaine du Droit.*

Contacts

Responsable pédagogique
Philippe SOUSTELLE
philippe.soustelle@univ-st-etienne.fr

Gestionnaire de scolarité
Tassadit BOUBEKEUR
tassadit.ait.mansour@univ-st-etienne.fr
04 77 42 13 60